

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021**

Membres élus présents : MM. BAILLY - MME BERTHOLON – BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE - MME VILLARD

La "pesée économique" établit la répartition des élus entre catégories et sous catégories.

Elle doit s'appuyer sur trois critères

- Le nombre d'établissements
- Le nombre de salariés
- Le montant des bases d'imposition

Pour les élections de 2021, la pesée a aussi pour fonction de définir la répartition des sièges de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes entre les Chambres territoriales.

Pour ces élections, la Commission régionale d'harmonisation a retenu les seuils suivants pour chaque sous-catégorie :

Commerce A : moins de 10 salariés / Commerce B : 10 salariés et +

Industrie A : moins de 50 salariés / Industrie B : 50 salariés et +

Services A : moins de 10 salariés / Services B : 10 salariés et +.

Pour le mandat 2016/2021, l'Assemblée compte 36 membres élus répartis ainsi :

INDUSTRIE		COMMERCE		SERVICES	
Industrie A	Industrie B	Commerce A	Commerce B	Services A	Services B
9	6	5	4	6	6

Concernant la pesée électorale 2021, le calcul des catégories et des sous-catégories résulte d'une pondération de 3 critères que sont le nombre d'établissements, le nombre de salariés et le montant de la TACFE (Taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises).

Pour la CCI de l'Ain, la base d'imposition globale s'élève à 307 577 372 € pour **29 247 établissements**, qui représentent 145 853 salariés.

Ces résultats doivent être répartis selon les 3 catégories électorales : **Industrie / Commerce / Services**.

Industrie

L'Industrie représente 41% de la base d'imposition, 21% des établissements et 39% des salariés.

La répartition en sous catégories (- et + de 50 salariés), fait ressortir que nous avons 57% de la base d'imposition Industrie qui concerne 223 établissements de plus de 50 salariés et qui ont aussi plus de la moitié des salariés dans ce secteur.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021**

Avec la règle des pondérations, la Chambre obtient un résultat de :

CATEGORIE INDUSTRIE	
- industrie A (moins de 50 salariés)	7
- industrie B (50 salariés et plus)	5
INDUSTRIE	12

Commerce

Pour le **Commerce**, cette catégorie représente 16% de la base d'imposition, 31% des établissements et 23% des salariés.

La répartition en sous catégories (- et + de 10 salariés) fait ressortir comme pour l'Industrie que 695 établissements représentent 62% de la base d'imposition Commerce et ont près des 2/3 des salariés.

Toutefois le nombre très important d'établissements Commerce de moins de 10 salariés fait qu'au final nous aurons de par le jeu des pondérations :

CATEGORIE COMMERCE	
- commerce A (moins de 10 salariés)	5
- commerce B (10 salariés et plus)	4
COMMERCE	9

Services

Enfin pour les **Services**, cette catégorie représente près de 43% de la base d'imposition, 47% des établissements et 38% des salariés.

La répartition en sous catégories (- et + de 10 salariés) fait ressortir que 787 établissements représentent 72% de la base d'imposition Services et ont plus des 2/3 des salariés.

Toutefois le nombre très important d'établissements Services de moins de 10 salariés fait qu'au final nous aurons de par le jeu des pondérations :

CATEGORIE SERVICES	
- services A (moins de 10 salariés)	8
- services B (10 salariés et plus)	7
SERVICES	15

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021**

Sur les 36 membres élus, la moitié soit 18 membres seront aussi élus CCIR.

En effet la CCI de Région Auvergne Rhône-Alpes va être composée de 120 membres dont 9 membres pour notre CCI, comme lors des élections précédentes.

Nous aurons donc :

- 2 élus Commerce, un pour chaque sous-catégorie
- 3 élus Industrie, deux pour la catégorie 0 à 49 salariés et un pour la catégorie 50 et + salariés
- Et 4 élus Services, deux pour chaque sous-catégorie

Chaque membre titulaire aura un suppléant, d'où le nombre de 18 membres élus CCIR et CCIT.

Et les binômes régionaux doivent être mixtes, c'est-à-dire composés d'un homme et d'une femme.

Dès son approbation, ce rapport économique sera adressé à la Préfecture de Région, ainsi qu'à la CCIR.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver ce rapport économique pour l'adresser à la Préfecture de Région et à notre CCIR.

L'Assemblée,

- *Vu le Code du commerce, et notamment les articles L.713-11 à L.713-13, les articles R.711-47, R.713-66 et R.713-67 ainsi que les articles A.713-26 à A.713-30.*
- *Considérant que le prochain renouvellement général se déroulera en novembre 2021 conformément aux dispositions du code du commerce;*
- *Considérant que le Préfet de Région doit prendre un arrêté avant le 20 avril 2021 pour fixer la composition et la répartition des sièges de la CCI sur la base d'une étude économique de pondération réalisée par la CCI;*
- *Vu le projet d'étude économique présenté ci-dessus, proposant de fixer la composition de la CCI de l'Ain à 36 sièges répartis en catégorie et sous-catégories de la manière suivante :*

Nombre Total de sièges	INDUSTRIE		COMMERCE		SERVICES	
	Industrie A	Industrie B	Commerce A	Commerce B	Services A	Services B
CCIT Ain	7	5	5	4	8	7
Total	12		9		15	

- approuve la présente étude économique de pondération;
- habilite le Président à transmettre la présente délibération accompagnée de l'étude économique de pondération
 - o au Président de la CCIR,
 - o au Préfet de Région pour prendre l'arrêté de composition de la CCI prévu à l'article R.711-47 du code du commerce

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE



Élections Consulaires 2021

***Rapport de la pesée économique
visant à déterminer le poids économique
des catégories et sous-catégories***

Mars 2021

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

Table des matières

	<u>Page</u>
<i>Introduction</i>	<i>3</i>
<i>1. Recensement des variables.....</i>	<i>6</i>
<i>1.1 Résultats globaux</i>	<i>6</i>
<i>1.2 Recensement des variables par catégories et sous-catégories.....</i>	<i>7</i>
<i>Industrie.....</i>	<i>7</i>
<i>Commerce</i>	<i>8</i>
<i>Services.....</i>	<i>9</i>
<i>2. Pondération des variables et calcul du nombre de sièges par catégorie.....</i>	<i>10</i>
<i>3. Calcul du nombre de sièges par sous-catégories.....</i>	<i>11</i>
<i>3.1 Nombre de sièges par sous-catégorie : Industrie.....</i>	<i>11</i>
<i>3.2 Nombre de sièges par sous-catégorie : Commerce.....</i>	<i>12</i>
<i>3.3 Nombre de sièges par sous-catégorie : Services</i>	<i>13</i>
<i>4. Nouvelle composition de la Chambre et d'Industrie de l'Ain</i>	<i>14</i>

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

INTRODUCTION

La "pesée économique" établit la répartition des élus entre catégories et sous catégories.

Elle doit s'appuyer sur trois critères

- Le nombre d'établissements
- Le nombre de salariés
- Le montant des bases d'imposition

Pour les élections de 2021, la pesée a aussi pour fonction de définir la répartition des sièges de la CCI Régionale Rhône-Alpes Auvergne entre les Chambres territoriales.

Méthodologie

La méthodologie retenue applique les textes suivants :

- Article L.713-7 du code de commerce

Les sources statistiques sont donc :

- L'extraction au 31/12/2019 des bases d'impositions par la Direction régionale des services fiscaux
- Les effectifs salariés au 30/06/2020 fournis par l'URSSAF
- Le nombre d'établissements inscrits au RCS au 30/09/2020. La méthodologie retenue par le groupe technique régional retient l'ensemble des établissements entrant dans le champ de la pesée et figurant dans l'extraction fournie par la direction départementale des Impôts. Il en résulte que le total définitif du nombre d'établissements est légèrement supérieur à celui figurant dans les fichiers des chambres.

Le transfert des données a été réalisé automatiquement par rapprochement de fichiers informatiques, opérations approuvées au niveau national par la Commission Nationale Informatique et Liberté.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

Seuils des sous-catégories

La commission régionale d'harmonisation a retenu les seuils suivant pour chaque sous-catégorie

Commerce

Commerce A : moins de 10 salariés

Commerce B : 10 salariés et plus

Industrie

Industrie A : moins de 50 salariés

Industrie B : 50 salariés et plus

Services

Services A : moins de 10 salariés

Services B : 10 salariés et plus

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

Rappel de la structure actuelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'AIN

Suite aux rapports économiques établis en 1984, 1994, 2004, 2010, 2016 la répartition des membres de la Chambre par catégorie et sous-catégorie est la suivante :

Nombre de membres CCI de l'Ain

CATEGORIE INDUSTRIE					
	1984-1994	1994-2004	2004-2010	2010-2016	2016-2021
- industrie A (moins de 50 salariés)	8	10	10	11	9
- industrie B (50 salariés et plus)	10	8	8	7	6
INDUSTRIE	18	18	18	18	15

CATEGORIE COMMERCE					
	1984-1994	1994-2004	2004-2010	2010-2016	2016-2021
- commerce A (moins de 10 salariés)	7	5	3	4	5
- commerce B (10 salariés et plus)	4	5	5	4	4
COMMERCE	11	10	8	8	9

CATEGORIE SERVICES					
	1984-1994	1994-2004	2004-2010	2010-2016	2016-2021
- services A (moins de 10 salariés)	4	4	5	5	6
- services B (10 salariés et plus)	3	4	5	5	6
SERVICES	7	8	10	10	12

TOTAL	36	36	36	36	36
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**
-----**1. RECENSEMENT DES VARIABLES****1.1 RESULTATS GLOBAUX**

Pour l'ensemble du département et l'ensemble des entreprises, les résultats globaux sont les suivants :

	Bases d'imposition	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
INDUSTRIE	127 104 888	6 372	57 256
COMMERCE	49 741 775	9 099	33 266
SERVICES	130 730 709	13 776	55 331
TOTAL	307 577 372	29 247	145 853

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

1.2 RECENSEMENT DES VARIABLES PAR CATEGORIE ET SOUS-CATEGORIE

INDUSTRIE

CATEGORIE	
Base imposition	127 104 188
Nombre de salariés	57 256
Nombre d'établissements	6 372

SOUS-CATEGORIES				
INDUSTRIE A :		INDUSTRIE B :		
moins de 50 salariés		50 salariés et plus		
Base imposition	47 150 054	Base imposition		79 954 834
Nombre de salariés	26 864	Nombre de salariés		30 392
Nombre d'établissements	6 149	Nombre d'établissements		223

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

COMMERCE

CATEGORIE	
Base imposition	49 741 775
Nombre de salariés	33 266
Nombre d'établissements	9 099

SOUS-CATEGORIES			
COMMERCE A : moins de 10 salariés		COMMERCE B : 10 salariés et plus	
Base imposition	19 005 260	Base imposition	30 736 515
Nombre de salariés	12 442	Nombre de salariés	20 824
Nombre d'établissements	8 404	Nombre d'établissements	695

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021
Objet : RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE

SERVICES

CATEGORIE	
Base imposition	130 730 709
Nombre de salariés	55 331
Nombre d'établissements	13 776

SOUS-CATEGORIES			
SERVICES A : moins de 10 salariés		SERVICES B : 10 salariés et plus	
Base imposition	48 605 326	Base imposition	82 125 383
Nombre de salariés	13 832	Nombre de salariés	41 499
Nombre d'établissements	12 867	Nombre d'établissements	909

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021
Objet : RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE
2. PONDERATION DES VARIABLES

Pour chacune des trois variables, a été établi le rapport entre les données correspondant, d'une part, à la catégorie considérée (numérateur) et, d'autre part, à l'ensemble des catégories (dénominateur). Ce rapport a été multiplié par le nombre de sièges à répartir. La moyenne arithmétique des trois résultats obtenus donne, après arrondi, le nombre de sièges de la catégorie considérée.

INDUSTRIE	X	Y	X/Y	*36
Base d'imposition	127 104 888	307 577 372	0,41	14,88
Nombre de salariés	57 256	145 853	0,39	14,13
Nombre d'établissements	6 372	29 247	0,22	7,84
Moyenne arithmétique				12,28
Arrondi à :				12

COMMERCE	X	Y	X/Y	*36
Base d'imposition	49 741 775	307 577 372	0,16	5,82
Nombre de salariés	33 266	145 853	0,23	8,21
Nombre d'établissements	9 099	29 247	0,31	11,20
Moyenne arithmétique				8,41
Arrondi à :				9

SERVICES	X	Y	X/Y	*36
Base d'imposition	130 730 709	307 577 372	0,43	15,30
Nombre de salariés	55 331	145 853	0,38	13,66
Nombre d'établissements	13 776	29 247	0,47	16,96
Moyenne arithmétique				15,31
Arrondi à :				15

X : Catégorie considérée
Y: Toutes catégories
36 : Nombre total de sièges à répartir

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

3. CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES PAR SOUS-CATEGORIES

Les sièges de chaque catégorie ont été répartis entre sous-catégories suivant la même méthode que pour les catégories.

3.1 NOMBRE DE SIEGES PAR SOUS-CATEGORIE : INDUSTRIE

Industrie A : moins de 50 salariés	Sous-catégorie X	Catégorie considérée Y	X/Y	Nombre de sièges à répartir *12
Base d'imposition	47 150 054	127 104 888	0,37	4,45
Nombre de salariés	26 864	57 256	0,47	5,63
Nombre d'établissements	6 149	6 372	0,97	11,58
Moyenne arithmétique :				7,22
Arrondi à :				7

Industrie B : 50 salariés et plus	Sous-catégorie X	Catégorie considérée Y	X/Y	Nombre de sièges à répartir *12
Base d'imposition	79 954 834	127 104 888	0,63	7,55
Nombre de salariés	30 392	57 256	0,53	6,37
Nombre d'établissements	223	6 372	0,03	0,42
Moyenne arithmétique :				4,78
Arrondi à :				5

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

3.2 NOMBRE DE SIEGES PAR SOUS-CATEGORIE : COMMERCE

Commerce A : moins de 10 salariés	Sous-catégorie X	Catégorie considérée Y	X/Y	Nombre de sièges à répartir *9
Base d'imposition	19 005 260	49 741 775	0,38	3,44
Nombre de salariés	12 442	33 266	0,37	3,37
Nombre d'établissements	8 404	9 099	0,92	8,31
Moyenne arithmétique :				5,04
Arrondi à :				5

Commerce B : 10 salariés et plus	Sous-catégorie X	Catégorie considérée Y	X/Y	Nombre de sièges à répartir *9
Base d'imposition	30 736 515	49 741 775	0,62	5,56
Nombre de salariés	20 824	33 266	0,63	5,63
Nombre d'établissements	695	9 099	0,08	0,69
Moyenne arithmétique :				3,96
Arrondi à :				4

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

3.3 NOMBRE DE SIEGES PAR SOUS-CATEGORIE : SERVICES

Services A : moins de 10 salariés	Sous- catégorie X	Catégorie considérée Y	X/Y	Nombre de sièges à répartir *15
Base d'imposition	48 605 326	130 730 709	0,37	5,58
Nombre de salariés	13 832	55 331	0,25	3,75
Nombre d'établissements	12 867	13 776	0,93	14,01
Moyenne arithmétique :				7,78
Arrondi à :				8

Services B : 10 salariés et plus	Sous- catégorie X	Catégorie considérée Y	X/Y	Nombre de sièges à répartir *15
Base d'imposition	82 125 383	130 730 709	0,63	9,42
Nombre de salariés	41 499	55 331	0,75	11,25
Nombre d'établissements	909	13 776	0,07	0,99
Moyenne arithmétique :				7,22
Arrondi à :				7

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **RAPPORT DE LA PESEE ECONOMIQUE 2021 - ANNEXE**

4. NOUVELLE COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AIN

La répartition des sièges entre catégories et sous-catégories sera donc la suivante :

CATEGORIE INDUSTRIE	
- industrie A (moins de 50 salariés)	7
- industrie B (50 salariés et plus)	5
INDUSTRIE	12

CATEGORIE COMMERCE	
- commerce A (moins de 10 salariés)	5
- commerce B (10 salariés et plus)	4
COMMERCE	9

CATEGORIE SERVICES	
- services A (moins de 10 salariés)	8
- services B (10 salariés et plus)	7
SERVICES	15

TOTAL	36
--------------	-----------

PF	FB
	